



ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
ET INTÉRÊT GÉNÉRAL



AHS

Archivage de Haute Sûreté



Pour subvenir à toute mission relevant de l'intérêt général, l'économie numérique se doit de disposer d'un **moyen d'archivage de haute sûreté** apte à préserver l'intégrité des **documents de grande criticité** indépendamment de toute évolution technologique ou économique.

Ce moyen d'archivage doit alors cumuler les caractéristiques suivantes :

Fonctions organiques

- il doit se fonder sur un support de long terme. (Par *long terme*, on entend une longévité minimale du siècle atteinte par les seules propriétés du support)
- il doit être doté de l'autonomie technologique, de sorte à surpasser tout risque d'obsolescence
- il doit établir et maintenir les archives dans une codification qui ne soit pas susceptible d'abandon
- il doit être irréversible, de sorte à interdire toute modification accidentelle ou intentionnelle
- il doit indiquer l'instant de la mise en archive de chaque document, par un horodatage irréversible et indissociable du document concerné
- il doit constituer un moyen de preuve naturel, c'est-à-dire par ses seules propriétés et indépendamment de l'évolutivité des textes de droit
- il doit inclure des outils permettant de retrouver rapidement tout document archivé, quelle que soit la volumétrie de la base d'archives
- il doit placer les archives hors de portée des risques informatiques tels que les logiciels malveillants et le piratage

Fonctions sociétales

- il ne doit pas élever d'obstacle à l'utilisation des documents sous forme numérique ou sous toute autre forme choisie pour sa praticité
- il doit être éco-responsable en excluant notamment toute consommation énergétique des archives dormantes
- il doit faciliter la mise en place d'un accès privilégié en cas de confidentialité ou de secret
- il ne doit pas être propice aux traitements automatisés des informations à caractère personnel